

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ RESURGO ENGINEERING (EURL)

STATUTS CONSTITUTIFS

RESURGO ENGINEERING

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) au capital de 1 000 €

Siège social : 4 chemin des lilas, 30800 Saint-Gilles

LA SOUSSIGNÉE :

La société **RESURGO GROUP**, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé au 4 chemin des lilas, 30800 Saint-Gilles, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nîmes sous le numéro SIREN **108 348 061**, représentée par son Président, Monsieur Julien GALLAY ;

A établi ainsi qu'il suit les statuts de l'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée qu'elle a décidé de constituer :

ARTICLE 1 - FORME

Il est formé par la soussignée une Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur (articles L. 223-1 et suivants du Code de commerce) et par les présents statuts.

ARTICLE 2 - OBJET SOCIAL

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Le conseil, l'expertise technique, la formation, le coaching ainsi que la prestation de services stratégiques, managériaux et opérationnels auprès de toutes entreprises privées, publiques, collectivités et organismes, notamment dans les secteurs de l'industrie, de la pétrochimie, de la sidérurgie, de l'énergie et du nucléaire ;
- La mise à disposition de consultants, le recrutement, la coordination et l'encadrement de ressources techniques et managériales ;
- La réalisation d'audits, d'études techniques, de gestion de projets et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans ces domaines d'activité ;
- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION SOCIALE

La dénomination sociale de la Société est : **RESURGO ENGINEERING.**

Dans tous les actes et documents émanant de la Société, la dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée » ou « EURL » et de l'énonciation du capital social.

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé au : **4 chemin des lilas, 30800 Saint-Gilles.**

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département voisin par simple décision de la Gérance, sous réserve de ratification par l'Associé Unique, et partout ailleurs par décision de l'Associé Unique.

ARTICLE 5 - DURÉE ET EXERCICE SOCIAL

- **Durée :** La durée de la Société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS, sauf dissolution anticipée ou prorogation.
- **Exercice social :** Chaque exercice social a une durée d'une année, du 1er janvier au 31 décembre. Par exception, le premier exercice social commencera à compter de l'immatriculation au RCS et se terminera le 31 décembre 2026.

ARTICLE 6 - APPORTS, CAPITAL SOCIAL ET RÉGIME FISCAL

- **Apport en numéraire :** L'Associé Unique (RESURGO GROUP) apporte à la Société la somme en numéraire de 1 000 € (Mille euros). Cette somme a été déposée le 06 août 2026 au nom de la Société en formation auprès de la Société Générale, agence de Saint-Gilles (30800), ainsi qu'en atteste le certificat du dépositaire établi à la même date.
- **Absence d'apports en nature :** Aucun apport en nature n'étant effectué, il n'a pas été fait appel à un commissaire aux apports.
- **Capital social :** Le capital social est fixé à 1 000 €, divisé en 100 parts sociales de 10 € chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité.
- **Régime fiscal :** L'Associé Unique étant une personne morale (SASU), la Société est de plein droit soumise à l'Impôt sur les Sociétés (IS).

ARTICLE 7 - GÉRANCE

1. **Nomination :** La Gérance est assurée par une personne physique. Le premier Gérant nommé pour une durée illimitée est : **Monsieur Julien GALLAY**, né le 19 septembre 1982 à Pont-Audemer, demeurant au 4 chemin des lilas, 30800 Saint-Gilles.
2. **Rémunération :** Le mandat du Gérant est exercé à titre gratuit, sans aucune rémunération, jusqu'à décision contraire de l'Associé Unique.

3. **Pouvoirs** : Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social.
4. **Vacance et décès** : En cas de décès, démission ou empêchement du Gérant, l'Associé Unique pourvoit immédiatement à son remplacement. Toutefois, en cas de décès simultané ou préalable de la personne physique contrôlant l'Associé Unique, la désignation du nouveau Gérant de la Société sera effectuée par les héritiers, ayants droit ou représentants légaux de ladite personne physique, conformément aux règles régissant l'Associé Unique.

ARTICLE 8 - DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

L'Associé Unique exerce les pouvoirs attribués par la loi à l'assemblée des associés. Ses décisions sont inscrites sur un registre spécial coté et paraphé.

ARTICLE 9 - CESSION, TRANSMISSION DES PARTS ET DÉCÈS

1. **Société unipersonnelle** : La cession ou la transmission des parts sociales détenues par l'Associé Unique est libre.
2. **Pluralité d'associés** : En cas de pluralité d'associés ultérieure, toute cession de parts sociales à un tiers ou entre associés sera soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité de 75 % des parts sociales.
3. **Décès** : La Société ne sera pas dissoute par le décès de la personne physique dirigeant ou contrôlant l'Associé Unique (RESURGO GROUP). La Société continuera de plein droit avec l'Associé Unique sous la représentation de ses héritiers, ayants droit ou représentants légaux.

ARTICLE 10 - ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ EN FORMATION

L'état des actes accomplis pour le compte de la Société en formation (frais de dossier, frais de publication légale, ouverture du compte bancaire, etc.) est annexé aux présents statuts. L'immatriculation de la Société au RCS emportera de plein droit reprise de ces engagements par la Société.

Fait à Saint-Gilles, le 10 août 2026, en 3 exemplaires originaux.

Pour la société RESURGO GROUP (Associé Unique)

Représentée par M. Julien GALLAY, Président

Pour Monsieur Julien GALLAY (Gérant)

